



Convention d'échanges partenariaux sécurisés

Entre les soussignés

Direction Interdépartementale de la Police Nationale

Circonscription de Police Nationale (CPN) de Lens-Agglomération

adresse 2 rue Louis Delluc à Lens

Représentée par M. le Contrôleur Général Laurent SIMONIN

Qualité Directeur Interdépartemental de la Police Nationale du Pas-de-Calais

Et

Mairie de

Représentée par

Qualité : **Maire**

PRÉAMBULE

La présente convention a pour objet d'organiser la sécurisation des transferts numériques de documents dans le cadre des échanges partenariaux instaurés entre les signataires.

Cette action devra garantir, par des moyens techniques spécifiques et une organisation adaptée, la confidentialité, la non-divulgateion et la non-cession des documents transmis entre les différentes parties.

En conséquence de quoi, les parties conviennent de ce qui suit :

ARTICLE 1 – CHAMP D'APPLICATION

Ces échanges sécurisés auront pour cadre principal les relations partenariales institutionnelles entre les parties. Ils pourront s'étendre, à leur gré et selon les besoins, à toute autre communication bilatérale.

Ces échanges concerneront exclusivement des transferts de documents ou de fichiers sous format .doc, .xls, .csv ou .pdf (ou équivalents). Il faut exclure de la présente convention toute connexion directe aux bases de données de l'une ou l'autre des parties.

L'état maître I.S.T (Indicateur Statistique Territorial) fournit des données sur trois agrégats : les atteintes volontaires à l'intégrité Physique, les atteintes aux biens et les infractions concernant la tranquillité et la salubrité publiques.

Il est précisé que les faits enregistrés sont des infractions constatées par une plainte, par un transport/constatations ou par un flagrant délit (interpellation).

Les données seront cryptées par l'intermédiaire de l'application « ZED » par les services de Police de la CPN de Lens Agglomération

L'application « ZED limited édition » sera installée par la mairie de _____ sur le poste informatique dédié recevant le mail sécurisé.

Les données seront transmises depuis la boîte mail Police « Pablo », adresse fonctionnelle : **dipn62-lens-secretariat@interieur.gouv.fr** vers la boîte mail fonctionnelle de la **mairie de _____** :

Le personnel habilité de la mairie de _____ à traiter ces données est :

- M ,
- M

Elles sont dès lors liées au respect des règles concernant le secret professionnel.

L'installation de l'outil de chiffrement sera réalisée par le Service Départemental de l'Appui Numérique (SDAN) de la DIPN. Il aura la charge exclusive du paramétrage du système. Le partenaire devra désigner un interlocuteur unique, technicien habilité à la gestion d'informations sensibles qui s'engagera par écrit au respect des règles d'organisation imposées par ce système.

La composition du groupe partenarial concerné par l'utilisation de ce système de communication sécurisé est du ressort de la DIPN.

Le partenaire s'engage à installer sur son système d'information et plus particulièrement sur le poste dédié à cette communication sécurisée tous les outils assurant la protection de ces données contre des attaques virales et tout autre tentative d'intrusion induite par des internautes non autorisés.

Le partenaire s'assurera que ces outils sont mis à jour autant que nécessaire et leur bon fonctionnement testé régulièrement.

ARTICLE 4 – RÉSILIATION

La présente convention pourra être résiliée à tout moment sur la demande d'une de ces parties.

A, le 2026

**Le Contrôleur Général
Directeur Interdépartemental
de la Police Nationale
du Pas-de-Calais**

**Le Maire de la commune
d
M**